

## **06b**

### **RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT-CRSD – Construction d'une Salle de Musiques Actuelles**

La Ville de Metz a adressé, en septembre dernier, une demande de subvention à l'Etat au titre du FNADT-CRSD, dans le cadre du contrat de Redynamisation du site de Défense de Metz signé le 8 juillet dernier pour la construction d'une salle de Musiques Actuelles à Borny.

L'Etat apporte son soutien aux dépenses pour lesquelles la Ville sollicite le FNADT pour un montant de 500 000 euros.

Aussi, afin de compléter le dossier de demande de subvention FNADT, il est proposé de préciser la délibération prise le 25 mars 2010 en confirmant l'accord du Conseil Municipal sur le budget global de cette opération et précisant la demande de subvention du Conseil Municipal au titre du FNADT-CRSD et son accord sur le montant de 500 000 euros.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## MOTION

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT-CRSD – Construction d'une Salle de Musiques Actuelles**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU la Commission des Finances du 9 décembre 2010,  
VU les délibérations du Conseil Municipal des 25 mars 2010 et 2 juillet 2009 portant sur la réalisation d'une salle de musiques actuelles à Borny,

CONFIRME l'affectation en investissement d'un crédit de 10 500 000 € TTC (soit 8 779 264,22 € HT) dans le cadre de la construction d'une salle de musiques actuelles à Metz-Borny.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre du FNADT-CRSD pour la construction d'une salle de musiques actuelles pour un montant de dépenses de 8 779 264,22 € HT soit une participation de l'Etat de 500 000 € (4%).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes relatives à ladite subvention FNADT-CRSD auprès de l'Etat.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE